

**Thiers Dore**  
**et Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS

contact@cctdm.fr

04.73.53.24.71

www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix  
délibérative :

3

Conseillers représentés :

7

Total votants :

55

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2022 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 21 novembre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 29 novembre 2022 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Atlantique DE LAVERNAY à Christiane SAMSON  
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE  
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD  
Claude GOUILLON-CHENOT à Sylvain HERMAN  
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE  
Didier STURMA à Isabelle FUREGON  
Didier CORNET à Daniel BALISONI

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Ludovic COMBE, Michel COUPERIER, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Serge FAYET, Tahar BOUANANE.

**Conseiller.e.s ayant voix délibérative :** Christine PETRUCCI, Alain DESCOLS, Marc BONNOT.

**Secrétaire de séance :** Pierre CONTIE

**MODIFICATION AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDITS DE  
PAIEMENT (AP-CP) BARRAGE D'AUBUSSON D'Auvergne 2018-02**

*Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président*

**Vu** les articles L.2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiement (CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

**Considérant** que l'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Une autorisation de programme (AP) portant sur le projet de rénovation du barrage d'Aubusson d'Auvergne a été ouverte au cours de l'exercice 2018, de manière à permettre un accompagnement budgétaire et financier optimisé de ce programme.

Cette Autorisation de Programme (AP), ouverte à titre prévisionnel à 1 650 000 euros, a été augmentée par délibérations du 10/03/2021 et du 22/03/2022 et portée à : 2 000 000 € avec une répartition des crédits de paiement comme suit :

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Crédits de paiement	65 540,02	348 516,29	450 892,51	848 140,23	280 000	6 910,95

Le chantier arrivant à sa fin, pour terminer l'opération, il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme et de la porter à 2 060 000 euros avec une répartition des crédits comme suit :

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Crédits de paiement	65 540,02	348 516,29	450 892,51	848 140,23	340 000	6 910,95

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'augmentation de l'autorisation de programme n° 2018-02 et la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'opération au sein de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme (AP).

TOTAL VOTANTS : 55

Conseillers présents : 48

Représentés : 7

Non-participation :

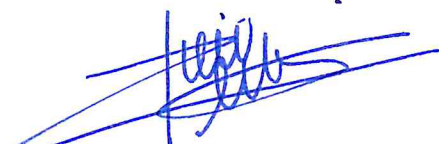
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 55

Pour : 55

Contre :

Abstentions:

Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

